
Canadian
Meat Goat



A S S O C I A T I O N

canadienne de la
chèvre de boucherie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Rapport annuel

26 février • Webinaire



1. Appel à l'ordre

2. Présentation du conseil d'administration et équipe

3. Approbation de l'ordre du jour

4. Examen du procès-verbal de l'AGA 2023

5. Rapports des comités:

- ◇ Trésorerie
 - Adoption du rapport financier
 - Présentation du budget 2024
 - Nomination de l'examineur
- ◇ Comité production
- ◇ Comité expo
- ◇ Comité jeunesse
- ◇ Rapport de la directrice générale
 - ◇ Présentation de l'interface d'enregistrement en ligne
- ◇ Rapport de la FCNC
- ◇ Comité de la Constitution

6. Présentation des membres du conseil d'administration 2023

7. Items de l'assemblée

8. Ajournement

Contenu

Message de la présidente	3
À propos de l'ACCB	4
Procès verbal de l'AGA 2023	5
Rapports de l'AGA 2024	8

Message de la présidente

Bienvenue à tous à notre assemblée générale annuelle 2024 de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie!

Il est difficile de croire qu'une autre année s'est écoulée. L'année dernière, c'était formidable de pouvoir se rencontrer à nouveau en personne et d'offrir une partie plus éducative à la rencontre.

Certains points positifs à considérer au cours de la dernière année ont été le maintien du nombre de membres et une augmentation du nombre d'enregistrements d'animaux pursang et pursang canadiens enregistrés. En outre, le projet de services génétiques intégrés pour les petits ruminants a permis le développement d'un programme d'évaluation génétique pour les chèvres de boucherie et la perspective que les éleveurs de chèvres de boucherie pourront enfin enregistrer leurs chèvres en ligne au lieu d'avoir à gérer des piles de papiers. De plus, en 2023, la série d'expositions de chèvres de boucherie accréditées ou non ont démontré une augmentation de certains chiffres, en particulier pour les expositions pour les jeunes ! Malgré ces évolutions positives, nous présenterons en 2024 un budget négatif. Il est maintenant temps pour l'ACCB d'investir dans son programme de classification et d'améliorer sa visibilité dans l'espoir d'augmenter les revenus des adhésions et des enregistrements.

Quel merveilleux conseil d'administration avec lequel nous travaillons ainsi que notre directrice générale. Nous reviendrons tous cette année pour continuer à œuvrer sur nos projets. Merci à vous tous car nous ne pourrions pas fonctionner sans vos nombreuses heures de bénévolat et à Catherine qui nous aide à nous organiser.



Becky Vissers
Présidente

Mission

L'Association canadienne de la chèvre de boucherie soutient le développement d'une industrie rentable pour les éleveurs de caprins reproducteurs et de boucherie en fournissant des services d'enregistrement des animaux et de formation pour ses membres, en assurant la promotion de ses membres et en établissant des partenariats pour la recherche et le développement du marché.

Vision

Une industrie canadienne de la chèvre de boucherie qui soit rentable à long terme et où les intérêts des producteurs de lait, de fibres textiles et d'animaux de boucherie sont mis en commun pour agir aux niveaux régional, provincial et fédéral dans le but d'en assurer la croissance et le développement.

Objectifs

Le principal objectif de l'Association consiste à l'établissement des caractéristiques de la race, la tenue de registres généalogiques et l'adoption d'un système crédible d'enregistrement pour les chèvres Boer et les chèvres Kiko au Canada.

Les autres objectifs poursuivis par l'Association sont:

- ◆ promouvoir l'élevage de la chèvre Boer et Kiko comme source de revenus stable à long terme dans le cadre d'une économie agricole diversifiée;
- ◆ améliorer le bagage génétique de la chèvre Boer et Kiko en identifiant les éléments de rendement supérieur;
- ◆ appuyer l'amélioration de la chèvre de boucherie de façon générale;
- ◆ stimuler la demande des consommateurs pour le chevreau (chèvre de boucherie) dans le commerce de détail.

À propos de l'ACCB

En 1992, un groupe d'entrepreneurs canadiens dynamiques ont joué un rôle déterminant dans l'importation d'embryons de chèvres Boer en provenance de la Nouvelle-Zélande et de la France, puis directement de l'Afrique du Sud. Le 27 septembre 1993, l'Association canadienne de la chèvre Boer voyait le jour, au terme d'un processus ad hoc auquel ont participé sept membres fondateurs. Le 10 octobre 1995, le Ministère de l'agriculture du Canada incorporait officiellement l'Association en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux. Puis, le 3 janvier 1996, le règlement relatif à l'Association était approuvé, conférant à celle-ci le pouvoir exclusif d'enregistrer les chèvres Boer et croisées Boer au Canada. L'Association nouvellement incorporée, qui avait commencé à exercer ses activités d'enregistrement sous l'égide de la Société canadienne d'enregistrement des animaux, s'est ensuite tournée vers la « Canadian Beef Improvement Inc. », puis a éventuellement entrepris des activités d'enregistrement autonomes dans ses propres bureaux à Glenwood en Alberta (Canada).

Du moment qu'elle fut incorporée, l'Association a toujours exigé que soit prélevé un échantillon d'ADN pour tous les enregistrements d'individus de race. L'objectif de cette mesure était de constituer une banque d'ADN nécessaire à la réalisation d'essais aléatoires de vérification d'ascendance. À l'heure actuelle, les essais aléatoires sont réalisés sur 1 % des enregistrements d'individus de race. L'Association canadienne de la chèvre Boer est la seule association de ce genre au monde qui se soit dotée d'un tel programme, lequel a pour but d'assurer l'intégrité de la généalogie des chèvres Boer canadiennes.

La première mise en vente de chèvres Boer commanditée par l'Association a eu lieu en novembre 1998 dans le cadre de la foire agricole « Boer Goat Show » de Regina, en Saskatchewan. C'est en juillet 1999, à Yorkton, en Saskatchewan qu'a eu lieu la toute première foire agricole commanditée par l'Association dans le cadre de laquelle les juges étaient tous sanctionnés par l'Association. L'Association a mis sur pied un programme de formation destiné aux juges canadiens partout au pays.

En 2001, l'Association a déménagé ses bureaux dans l'est de l'Ontario et a commencé à fournir ses services dans les deux langues afin de répondre aux besoins des éleveurs francophones. Depuis ce temps, l'Association travaille très fort pour assurer la disponibilité d'une version française pour l'ensemble de ses publications (y compris sa publication trimestrielle, le Journal de la chèvre de boucherie) et de son site Web.

En 2004, les membres de l'Association ont voté une résolution visant à changer le nom de l'Association canadienne de la chèvre Boer qui est ainsi devenue l'Association canadienne de la chèvre de boucherie (ACCB). En outre, cette résolution visait à élargir le mandat de l'ACCB de manière à inclure toute l'industrie canadienne de la chèvre de boucherie. Depuis ce temps, l'ACCB met au point des programmes de formation et des outils de commercialisation à la fois pour les éleveurs de chèvres de boucherie et les éleveurs de reproducteurs de race.

Les autres activités de l'ACCB incluent : un programme jeunesse, une station de testage des boucs reproducteurs, de même qu'une représentation lors d'événements agricoles dans tout le pays. L'assemblée générale de l'Association a lieu en début d'année; les emplacements alternent entre l'ouest et l'est du Canada.

En 2009, le bureau de l'Association a été relocalisé en Saskatchewan, et la Société canadienne d'enregistrement des animaux d'Ottawa a été embauchée pour traiter les inscriptions et les adhésions.

En février 2016, l'ACCB s'est jointe à Livestock Alliance et le bureau a été déménagé à Guelph, en Ontario. Veal Farmers of Ontario, Ontario Goat et la Société canadienne des chèvres étaient les autres partenaires de l'Alliance.

À la fin de 2017, l'ACCB et l'Alliance ont décidé de se séparer d'un commun accord. Le bureau a été déménagé au Québec.

Conseil d'administration 2023

Présidente	Trésorière	Administrateurs
Becky Vissers	Jasmin Bautz	Brianna Miller
Vice-présidente	Secrétaire	Ashley Priest
Sarah James	Ruth Ryckman	Rick Patterson

4. Procès-verbal - AGA 2023

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 25 février, 2023

Association Canadienne de la chèvre de boucherie Assemblée générale annuelle

25 février 2023
CALEDONIA, ONTARIO

1. Appel à l'ordre.

La réunion a été appelée à l'ordre à 10:45 HE par Rob Schill.

2. Présentation du Conseil et du personnel

Rob présente chacun des membres du conseil d'administration et du personnel de l'ACCB.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucun ajout à l'ordre du jour n'a été proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR Ashley Priest et APPUYÉ par Anna Haupt que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

4. Approbation du procès-verbal de l'AGA 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Sarah James et APPUYÉ par Brianna Miller que le procès-verbal de l'AGA 2022 soit approuvé tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

5. Rapports des comités

Rob a indiqué que les divers rapports des comités étaient inclus dans le rapport annuel.

a. Trésorerie

Catherine présente le rapport financier.

Lors de la présentation de la ligne des projets de financement du Comité jeunesse, Catherine a demandé si de vendre des vêtements avec le logo de l'ACCB était une bonne option car cela n'a pas eu un grand succès en 2023. Les avis étaient que c'était une bonne idée car cela permet une plus grande visibilité à l'ACCB. Catherine a mentionné que les tuques et les casquettes étaient en rupture de stock chez le fournisseur, mais selon les commentaires, il semblait qu'ils seraient une excellente vente. Catherine a ensuite demandé si les gens savaient que l'ACCB vendait des vêtements et beaucoup de gens ont répondu qu'ils ne le savaient pas. Et puis Catherine a demandé quelle était la meilleure façon de faire de la publicité pour les vêtements, et beaucoup de gens ont répondu sur Facebook. Catherine a commenté que les vêtements étaient annoncés sur Facebook et a demandé si les gens savaient que l'ACCB avait une page Facebook, et la réponse a été non pour beaucoup d'entre eux. Il a également été suggéré que des courriels distincts soient envoyés pour faire la publicité des vêtements. Une autre suggestion était que les vêtements soient facilement disponibles lorsque les gens en ont besoin et pas seulement une ou deux fois par année.

4. Suite du procès-verbal de l'AGA 2023...

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 25 février, 2023

Lors de la présentation des revenus de l'AGA, Catherine a mentionné que même si l'événement était en ligne, il y avait eu une bonne réponse de la part des commanditaires. Elle tenait à les remercier et elle a également mentionné que la plupart de ceux-ci sont ceux qui soutiennent l'organisme année après année.

Concernant la ligne de dépenses de la Revue canadienne de la chèvre de boucherie, Catherine a mentionné que le conseil d'administration réfléchit à la possibilité de la publier en ligne uniquement parce que cela coûterait moins cher. Il a été proposé qu'il s'agisse d'une mesure temporaire destinée à remettre les finances sur les rails. Il y a également un commentaire sur le fait que la copie papier ajoute de la valeur aux adhésions, en particulier aux membres associés. Il a également été dit que le conseil d'administration devrait en parler aux commanditaires avant de prendre cette décision, et que les commanditaires ont pris de la publicité pour une copie papier. Une autre suggestion était de publier un exemplaire annuel, avec plus de pages, avec le bilan de l'année et les articles.

Concernant les tests ADN, on a suggéré qu'on voie avec Neogene, un nouveau laboratoire à Edmonton.

- *Approbation du rapport de trésorerie*

IL EST PROPOSÉ PAR Rick Patterson et APPUYÉ par Becky Vissers que le rapport du financier soit adopté tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

Lors de la présentation du budget, il a été suggéré que le Journal soit publié en noir et blanc.

- *Approbation de la nomination de l'examineur pour la mission d'examen 2023*

IL EST PROPOSÉ PAR Sarah James et APPUYÉ par Ruth Ryckman que Raymond-Chabot-Grand-Thornton (RCGT) de La Pocatière soit nommé pour la mission d'examen 2023.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

b. Comité de la production

Brianna Miller a présenté le rapport du comité de la production.

c. Comité expo

Sarah James a présenté le rapport du comité expo

Sarah James a annoncé les champions canadiens des expositions de l'ACCB de 2022 comme suit:

Bouc pursang: Du Biquet Phoenix - propriété de Chèvrerie Du Biquet

Chèvre pursang: Du Biquet Alliance – propriété de Chèvrerie Du Biquet

Chèvre croisée: Dozen Roses Jube Jube – propriété de Dozen Roses Farm

Chèvre commerciale: Dozen Roses Hailey – propriété de Dozen Roses Farm

d. Comité jeunesse

Jasmin Bautz a présenté le rapport du comité jeunesse.

Jasmin Bautz a annoncé les gagnants de la chasse aux points des jeunes éleveurs:

Mention honorable: Kara Shapton

Deuxième place: Sophia Graham

Gagnante: Sarah Kay

4. Suite du procès-verbal de l'AGA 2023...

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 25 février, 2023

La chasse aux points se poursuivra en 2024. Les participants ont été encouragés à faire participer les jeunes à la présentation des chèvres.

e. Comité de la promotion

Anna Haupt a présenté le rapport du comité de la promotion.

f. Rapport de la Directrice générale

Catherine a présenté le rapport de la Directrice générale.

g. Comité de la constitution

Ruth Ryckman a présenté le rapport du comité de la constitution

6. Conseil d'administration 2023

Rob Schill a présenté le conseil d'administration 2023: Sarah James, Jasmin Bautz, Brianna Miller, Ruth Ryckman and Ashley Priest. Avec la démission de Rob du CA, il y a 2 places disponibles au sein du CA.

Sarah a également remercié Marshall James qui a terminé le dernier mandat d'un mandat de 3 ans et dont le mandat était terminé.

7. De l'assemblée

Une idée de promotion de l'ACCB au moyen de panneaux de porte/boîte aux lettres a été proposée.

8. Ajournement

IL EST PROPOSÉ PAR Sarah James que la réunion soit ajournée à 12 h 15 HNE.

5.1 Rapport financier

Aux pages 10 et 11, vous trouverez les chiffres du Budget 2023 VS Réel 2023.

Revenus

- Projet jeunesse : pas de recettes pour cette activité en 2023.
 - Publicité de la Revue canadienne de la chèvre de boucherie : un peu moins que ce qui avait été budgété. Nous avons perdu un annonceur en 2023.
 - Revenus de l'AGA : Il s'agissait d'une AGA en personne en 2023. Nous nous attendions à plus de revenus provenant des inscriptions, mais les revenus de commandites ont été supérieurs à ce que nous avons budgété, laissant un montant d'environ 2 200 \$ de moins que prévu.
 - Programme de classification : pas de campagne cette année en raison du manque de participation.
 - Recettes provenant des adhésions : Nous avons presque atteint la cible, 200 \$ de moins que prévu, soit trois membres de moins qu'en 2022.
 - Remboursement des frais de bureau : Frais PayPal d'un abonnement à la Revue.
 - Les frais d'expo sont moins élevés que prévu car une expo a dû être annulée et a fait l'objet d'un remboursement partiel.
 - Enregistrements : les activités d'enregistrement sont en hausse d'environ 5 263 \$ par rapport à ce qui était prévu.
 - ⇒ « C'est une très bonne surprise! Lors de l'AGA de l'année dernière, j'ai fait un discours sur l'importance des revenus des adhésions et des enregistrements pour notre organisation. Un discours sur le fait que j'aurais aimé que tous les membres prennent une part de responsabilité dans ces revenus, que plus nous aidons collectivement à collecter des revenus, plus notre organisation sera en mesure de mieux soutenir nos membres et je pense que j'ai été entendue. »
 - Ventes (principalement les abonnements à la Revue) : sont supérieures à ce qui était prévu pour environ 115 \$.
 - Projet sur l'intégration des services génétiques (CASPP-058) : il s'agit de notre participation au projet dans les différents comités. Ces revenus permettent de sauver notre résultat.
- Le revenu total est inférieur d'environ 400 \$ à ce qui avait été budgété.

Dépenses

- Dépenses de l'AGA : les dépenses totales de l'AGA ont été inférieures d'environ 2 700 \$ à ce qui était prévu.
- Dépenses du CA : principalement les conférences téléphoniques, les dépenses s'inscrivent parfaitement dans le budget.
- Expositions accréditées de l'ACCB : le coût des rosettes a été moins élevé que prévu. Nous avons un nouveau fournisseur de rubans dont les coûts sont inférieurs.
- Programme de classification : la campagne a été annulée, aucune dépense n'a donc été comptabilisée pour ce département.
- Salaire de la Directrice générale : le montant réel reflète ce qui était prévu au budget.
- Revue canadienne de la chèvre de boucherie : les frais de la revue Hiver 2023 ne sont pas comptabilisés en 2023 car la revue a été publiée en 2024. Cependant, j'ai fait l'exercice d'ajouter les devis estimés pour les travaux et j'ai ajouté les montants aux frais de revue de Office expenses:l'été 2023, et le montant final est tout à fait conforme au budget. Mais ces frais devront être ajoutés au budget 2024 ce qui impactera les recettes pour l'année 2024.
- Dépenses liées à l'adhésion : Les cotisations à la SCEA sont plus élevées que prévu car nous avons eu plus d'activités d'inscription.
- Frais de bureau :
 - Comptabilité et frais juridique : les 3 000 \$ prévus au budget seront payés cette année pour la comptabilité de fin d'année 2023. Le montant de 2 600 \$ correspond à ce que nous avons payé en 2023 pour l'examen financier de 2022.
 - Site web : un peu plus élevé que prévu en raison d'un bogue que nous avons eu avec le site web et qui a dû être corrigé au début de 2023.

5.1 Rapport financier (suite)

- QuickBooks : les frais sont passés de 66 \$ à 72 \$ en mai 2023.
- Dépenses liées aux enregistrements (testage ADN) : plus élevés que prévu. Les frais sont passés de 31 USD à 32 USD en 2023, plus l'augmentation du taux de change. En 2024, nous passerons à un laboratoire canadien, Bureau Veritas, qui permettra d'avoir un coût fixe qui ne sera pas soumis à la variation du taux de change.
- Dépenses diverses :
 - Frais bancaires : le montant réel est proche de ce qui avait été budgété.
 - Cotisations Le Consortium : le montant total de ces dépenses est supérieur d'environ 100 \$ à ce qui était prévu en raison de l'adhésion à Le Consortium. Le Consortium est une coopérative qui fournit toutes sortes de services aux organisations à but non lucratif à un coût réduit. Vous verrez plus tard dans le budget 2024 pourquoi nous avons eu besoin de ces services.
 - Comité d'élaboration du code de pratiques: L'ACCB a accepté de donner 400 \$ à la FCNC afin de terminer la rédaction et la distribution du Code de pratiques pour les chèvres.
 - Ministère des finances (Ontario) : c'est une taxe de vente payée sur l'assurance que nous avons prise pour la location de la salle pour l'AGA.
- Projet jeunesse : le prix du projet alloué aux lauréats de la Chasse aux points des jeunes éleveurs est inférieur au budget et nous n'avons pas eu de demande pour le Fonds de soutien à la jeunesse.
- Projet de services génétiques intégrés : contribution annuelle de l'ACCB au projet.
- Les dépenses totales ont été inférieures d'environ 6 300 \$ à ce qui avait été estimé. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a 2 500 \$ du Journal qui n'ont pas été facturés en 2023 et 7 300 \$ qui n'ont pas été facturés parce que la classification n'a pas eu lieu en 2023.
- Le résultat net se présente bien avec un excédent de 3 536,64 \$. Cela veut bien dire que nous avons fait un bon travail d'estimation et de gestion des dépenses, mais aussi que nous avons eu la chance d'avoir un revenu du projet CASPP et la chance que les producteurs aient décidé d'enregistrer et de transférer plus d'animaux en 2023.



Publication officielle de l'Association Canadienne
de la chèvre de boucherie

TAUX - ESPACES PUBLICITAIRES 2024 - MEMBRES

Dimensions	1 publication	2 publications	Position	1 publication	2 publications
1/8 page (carte d'affaires)	35\$	64\$	Intérieurs de couverture (pleine page)	161\$	305\$
1/4 page	55\$	98\$	Deuxième de couverture		
1/2 page	98\$	184\$	VENDUE pour 2024		
Pleine page	136\$	260\$	Quatrième de couverture (pleine page)	211\$	400\$

Pour les tarifs publicitaires pour les non-membres, veuillez contacter info@canadianmeatgoat.com

La Revue canadienne de la chèvre de boucherie est publiée deux fois par année. Notre tirage est d'environ 200 par numéro. En outre, nous distribuons largement lors de salons, foires commerciales et autres événements agricoles. Nous envoyons des exemplaires gratuits de la Revue à ceux qui en font la demande.

9 - Rapport annuel 2023 de l'AGA de l'ACCB

* Les taxes applicables seront ajoutées aux taux.

* La revue est publiée en noir et blanc.

Budget 2023 VS Réel 2023

BUDGET 2023
RÉEL 2023

YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ 250,00	\$ -
ADVERTISING / PUBLICITÉ	\$ 2 500,00	\$ 2 218,00
AGM INCOME / REVENU DE L'AGA	\$ 9 050,00	\$ 6 805,00
TYPE EVALUATION / CLASSIFICATION	\$ 7 200,00	\$ -
MEMBERSHIPS / COTISATIONS	\$ 11 800,00	\$ 11 523,95
OFFICE COST REIMBURSEMENT / REMBOURSEMENT FRAIS DE BUREAU		\$ 0,90
SHOW FEES / FRAIS D'EXPOSITIONS	\$ 685,00	\$ 572,50
REGISTRATIONS / ENREGISTREMENTS	\$ 43 000,00	\$ 48 263,50
SALES / VENTES	\$ 165,00	\$ 279,94
INTEGRATED SERVICES (PROJECT CASPP-058)	\$ 6 000,00	\$ 10 587,50
TOTAL INCOME / REVENU TOTAL	\$ 80 650,00	\$ 80 251,29
Expense / Dépenses		
AGM / AGA	\$ 10 950,00	\$ 8 157,83
CMGA BOARD EXPENSES / DÉPENSES DU CA		
Teleconferences / Conférences téléphoniques	\$ 200,00	\$ 200,00
Travel / Déplacements		
BOARD EXPENSES / DÉPENSES DU CA	\$ 200,00	\$ 200,00
CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB		
Show Ribbons / Rubans d'expo	\$ 840,00	\$ 575,68
Judges Licensing Forum / Formation de juge	\$ -	\$ -
Total CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	\$ 840,00	\$ 575,68
CMGA TYPE EVALUATION / CLASSIFICATION		
Evaluator Fees & Expenses / Frais et dépenses des évaluateurs	\$ 7 200,00	\$ -
Forms & Handbook / Formulaire et manuels	\$ 150,00	\$ -
Total CMGA TYPE EVALUATION / CLASSIFICATION	\$ 7 350,00	\$ -
GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE		
Saslary / Salaire	\$ 26 500,00	\$ 26 499,96
General Manager - Other - Directrice générale - Autre	\$ -	\$ -
Total GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	\$ 26 500,00	\$ 26 499,96
MEAT GOAT JOURNAL / REVUE		
MGJ Postage / Envoi postal	\$ 350,00	\$ 395,86
MGJ Printing / Impression	\$ 1 300,00	\$ 665,00
MGJ Shipping/Handling / Port et manutention	\$ 900,00	\$ 446,00
Production and artwork / Production et graphisme	\$ 1 800,00	\$ 900,00
Total MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	\$ 4 350,00	\$ 2 406,86

Budget 2023 VS Réel 2023 (suite)	BUDGET 2023	RÉEL 2023
MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À L'ADHÉSION		
CLRC Levies / Charges SCEA	\$ 16 800,00	\$ 22 556,00
CLRC Miscellaneous / Divers SCEA	\$ 350,00	\$ 553,46
CLRC Credit Card Admin. / Admin. de Carte de crédit SCEA	\$ 1 300,00	\$ 1 313,94
CLRC Annual Service Fee / Frais de service annuels SCEA	\$ 600,00	\$ 600,00
Total MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$ 19 050,00	\$ 25 023,40
OFFICE EXPENSES / BUREAU		
Accounting and Legal / Comptabilité et frais juridiques	\$ 3 000,00	\$ 2 600,00
Office supplies and equipment / Équipement et matériel de bureau	\$ 50,00	\$ 38,17
Postage / Poste	\$ 350,00	\$ 340,43
Telephone - Internet / Téléphone	\$ 330,00	\$ 328,91
Website / Site Internet	\$ 1 020,00	\$ 1 189,90
Quickbooks	\$ 750,00	\$ 840,00
Enterprise Registrar / Registraire entreprises	\$ 36,00	\$ 37,00
Total OFFICE EXPENSES / BUREAU	\$ 5 536,00	\$ 5 374,41
REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS		
DNA Testing / Testage AND	\$ 3 000,00	\$ 3 691,56
Total REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	\$ 3 000,00	\$ 3 691,56
UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES		
Bank Service Charges / Charge service bancaire	\$ 350,00	\$ 318,32
CNGF Membership / Cotisation FCNC	\$ 1 125,00	\$ 1 125,00
Le Consortium Membership / Adhésion Le Consortium	\$ -	\$ 100,00
NFACC Code developpement committee	\$ 400,00	\$ 400,00
Ministry of Finance (ON) Expense	\$ -	\$ 1,26
Total UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	\$ 1 875,00	\$ 1 944,58
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE		
Youth Project prize / Récompense Projet jeunesse	\$ 400,00	\$ 340,36
Youth Support Fund / Fond de support à la relève	\$ 500,00	\$ -
Total YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ 900,00	\$ 340,36
NATIONAL INTEGRATED GENETIC SERVICES PROJECT	\$ 2 500,00	\$ 2 500,00
Total Expense / Dépenses	\$ 83 051,00	\$ 76 714,64
Net Profit (Loss)	-\$ 2 401,00	\$ 3 536,65

Budget 2024

Le budget 2024 a été discuté et approuvé par le Conseil d'administration via une résolution par courriel adoptée le 23 février 2024. Il est présenté aux pages 13 et 14.

Les facteurs influençant les décisions entourant le budget 2024 comprennent :

- Présenter à nos membres la réalité de nos revenus d'adhésion et d'inscription.
- Trouver de nouvelles sources de revenus.
- Augmenter la visibilité de l'ACCB grâce au matériel de promotion.
- Maintenir et moderniser les programmes et services de l'ACCB, y compris la classification.
- Continuer à utiliser nos canaux de communication actuels pour augmenter notre visibilité et éventuellement le nombre d'adhésions et d'enregistrements.

Modifications des frais de l'ACCB — 1er mars 2024

Le conseil d'administration de l'ACCB a voté ces deux changements aux frais de l'ACCB :

1. Supprimer les frais supplémentaires pour l'enregistrement des chèvres âgées d'un an et plus. Certains éleveurs attendent d'enregistrer leurs chèvres jusqu'à ce qu'elles aient mis bas pour voir à quel point elles sont maternelles. Et comme le coût était plus élevé, ils ne voulaient pas les enregistrer. Ce changement a été apporté pour donner la possibilité aux éleveurs d'enregistrer des femelles plus âgées qui contribuent à l'amélioration des performances du troupeau.
2. Augmenter les frais de testage d'ADN de 40\$ à 42\$. Pendant des années, l'ACCB a subventionné environ 10\$ par test parce que nous facturions uniquement les frais de laboratoire, qui étaient d'environ 42\$ en 2023. Mais il y avait d'autres frais à prendre en compte, principalement les frais de la SCEA, qui s'élèvent à environ 11\$ par test. En réalité, chaque test coûtait 53\$ à l'ACCB alors que nous facturions seulement 40\$ aux éleveurs. Avec le changement de laboratoire vers Bureau Veritas, le coût facturé à l'ACCB et aux éleveurs sera de 42\$.

Pas d'augmentation du coût unitaire de la SCEA pour 2024

La SCEA a annoncé que le coût unitaire de 7,85 \$ restera le même en 2024. Cependant, des frais de service annuels de 600\$ ont été ajoutés. La raison de l'introduction de ces frais est qu'un certain temps est requis chaque année pour chaque association, quel que soit le nombre d'unités de travail. Cela comprend l'envoi de rapports, la facturation, les opérations bancaires et certaines communications de routine.

Le Système de coût unitaire de la SCEA

Le système de coût unitaire selon lequel la SCEA facture les travaux effectués aux associations de races membres a été mis en place en 1987. Il a été implanté à la suite de demandes émanant des associations membres pour des redevances basées sur le coût exact de la fourniture des divers services. Un ajout au système a été effectué en 1992 avec l'introduction d'un facteur de volume.

Selon les règlements administratifs de la SCEA, l'unité de base est « l'unité d'activités nécessaires à la production d'un certificat d'enregistrement type de deux générations ne portant que l'information stipulée à l'article 29 de la Loi comme étant le minimum requis sur un certificat ». Cela signifie un certificat pour un animal identifié par des marques de tatouage, des étiquettes d'oreille officielles ou des implants électroniques.

Tous les autres services sont calculés proportionnellement à l'unité standard, sous forme de fraction ou de multiple de celle-ci. Les proratas sont déterminés en fonction du temps requis et du matériel nécessaire pour effectuer chaque type de transaction. Les valeurs unitaires sont révisées de temps à autre, à mesure que des changements interviennent dans les procédures impliquées dans le traitement des différentes transactions.

Enfin, pour offrir un rabais aux associations qui génèrent de grands volumes, pour tenir compte des gains d'efficacité générés par le traitement de volumes plus importants du même type de travail, un facteur de multiplication est également utilisé. En 2021, les activités de l'ACCB ont généré environ 2 852 unités. Pour les 500 premières unités, le facteur de volume utilisé a été de 1,2 et pour les 1 500 suivantes, le facteur a été de 1,1. À 8 000 unités, le facteur est 1,0.

Le coût unitaire est fixé chaque année par le conseil d'administration de la SCEA lors de la réunion budgétaire d'octobre de l'année précédente.



ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CHÈVRE DE BOUCHERIE

Budget 2024 APPROUVÉ

BUDGET 2024

Income / Revenu	
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$8,870.00
ADVERTISING / PUBLICITÉ	\$2 300.00
AGM Income / Revenu de l'AGA	\$0.00
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$18,950.00
MEMBERSHIPS / COTISATIONS	\$11,500.00
SHOW FEES / FRAIS D'EXPOSITIONS	\$590,00
REGISTRATIONS / ENREGISTREMENTS	\$48,000.00
SALES / VENTES	\$280,00
INTEGRATED SERVICES (PROJECT CASPP-058) / INTÉGRATION DE SERVICES EN GÉNÉTIQUE	\$2,500.00
Total Income / Revenu total	\$92,990.00
Expense / Dépenses	
ADVERTISING AND PROMOTION / PUBLICITÉ ET PROMOTION	\$5,324.00
AGM / AGA	\$0.00
CMGA Board Expenses / Dépenses du CA	
Telecon Expenses / Conférences téléphoniques	\$200.00
Travel / Déplacements	\$0.00
Total CMGA Board Expenses / Dépenses du CA	\$200.00
CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	
Show Ribbons / Rubans	\$500.00
Total CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	\$500.00
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	
Evaluator Fees & Expenses / Frais et dépenses des évaluateurs	\$7,300,00
Forms & Handbook / Formulaires et manuels	\$150,00
Type Evaluation Program Review Project / Révision du programme de classification	\$20,000.00
Total CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$27,450.00
GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Salary / Salaire	\$26 765,00
GENERAL MANAGER - Other - DIRECTRICE GÉNÉRALE - Autre	\$0,00
Total GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	\$26 765,00

Suite page suivante...

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CHÈVRE DE BOUCHERIE

Budget 2024 APPROUVÉ (suite)

BUDGET 2024

MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	
MGJ Postage / Envoi postal	\$627.00
MGJ Printing / Impression	\$1,500.00
MGJ Shipping/Handling / Port et manutention	\$1000.00
Production and artwork / Production et graphisme	\$2,700.00
Total MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	\$5,827.00
MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À L'ADHÉSION	
CLRC Levies / Charges SCEA	\$22,560.00
CLRC Miscellaneous / Divers SCEA	\$560.00
CLRC Credit Card Admin. / Admin. de Carte de crédit SCEA	\$1,320.00
CLRC Annual Service Fee / Frais de service annuel SCEA	\$600.00
Total MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$25,040.00
OFFICE EXPENSES / BUREAU	
Accounting and Legal / Comptabilité et frais juridiques	\$5,900.00
Office supplies and equipment / Équipement et matériel de bureau	\$30.00
Postage / Poste	\$340.00
Telephone - Internet / Téléphone	\$408.00
Website / Site Internet	\$1,457.70
Quickbooks	\$864.00
Enterprise Registrar / Registraire entreprises	\$38,00
Total OFFICE EXPENSES / BUREAU	\$9,037.70
REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	
DNA Testing / Testage AND	\$3,000.00
Total REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	\$3,000.00
UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	
Bank Service Charges / Charge service bancaire	\$340.00
CNGF Membership / Cotisation FCNC	\$1 125,00
Total UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	\$1,465.00
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	
Youth Point Chase / Chasse aux points	\$340.00
Youth Support Fund / Fond de support à la relève	\$500,00
Total YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$840,00
NATIONAL INTEGRATED GENETIC SERVICES PROJECT	\$2 500,00
Total Expense / Dépenses	\$107,948.70
Net Profit (Loss)	-\$ 14,958.70

5.2 Comité de la production

Classification

Malheureusement, la campagne de classification n'a pas eu lieu en 2024 en raison d'un manque de participation. Seules 9 fermes du Québec et de l'Ontario se sont inscrites, une de la Saskatchewan et deux des Maritimes pour un total de 137 chèvres alors que nous avons besoin d'au moins 225 chèvres dans 16 fermes. La nouveauté de cette année a été l'ouverture du programme aux fermes de la Colombie-Britannique et des Maritimes.

Nous avons reçu beaucoup d'intérêt de la part de producteurs de Nouvelle-Écosse et même de Terre-Neuve et nous avons envisagé la possibilité de louer un bâtiment où les producteurs intéressés pourraient se rassembler avec leurs chèvres pour les faire évaluer. Compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir pour un petit nombre de chèvres, il faut envisager cette option et pas seulement pour les Maritimes, mais pour l'ensemble du pays. Cela permettrait de réduire les frais de site pour les producteurs et les coûts de déplacement pour les classificateurs. Malheureusement, comme le programme n'a pas eu lieu, nous n'avons pas poursuivi nos recherches, mais nous gardons cette idée en tête pour l'avenir.

Les résultats des précédentes campagnes de classification sont disponibles sur le site web de la CMGA : <https://canadianmeatgoat.com/type-evaluation-program/>. Une de nos membres, Gwen Dexter, a également travaillé à la compilation de tous les résultats des campagnes précédentes dans une feuille de calcul Excel afin qu'ils puissent être triés en fonction des informations recherchées. Ce fichier est disponible à l'adresse suivante : <https://gwensgoats.com/whats-the-value-of-an-evaluation-score/>.

L'évaluation de la conformation est la comparaison d'un animal individuel (et de ses parties) avec la chèvre Boer canadienne idéale - selon la carte de pointage actuelle de l'ACCB et les normes de la race. L'éleveur reçoit un formulaire officiel, indiquant une note linéaire entre 1 et 9 pour chacun des caractères de conformation, avec une note finale classant l'animal par rapport à l'idéal. Les caractères de conformation évalués sont la taille et le développement, l'ossature, les pieds et membres, la structure de la croupe, le volume et la capacité, la musculature et le système reproducteur.

Projet d'amélioration et d'intégration des services d'amélioration génétique des ovins et des caprins au Canada

Au cours de l'été 2021, la Société canadienne des éleveurs de moutons, la Société canadienne des éleveurs de chèvres, l'Association canadienne de la chèvre de boucherie et plusieurs organisations qui fournissent actuellement des services d'amélioration génétique pour les moutons et les chèvres, à savoir le Centre for Genetic Improvement of Livestock (CGIL) de l'Université de Guelph, le Centre canadien pour l'amélioration des porcs (CCAP), le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), Ontario Sheep Farmers (OSF), la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA) et AgSights, ont lancé un projet de collaboration d'une durée de trois ans.

Le projet est guidé par un comité directeur composé de représentants de chacune des organisations partenaires mentionnées ci-dessus, avec le soutien de trois comités consultatifs techniques composés d'experts en bases de données, en évaluation génétique et en logiciels pour utilisateurs finaux. L'objectif du projet est d'améliorer les services génétiques pour diverses espèces au Canada grâce à une collaboration accrue et à une meilleure intégration des systèmes actuels. Pour ce faire, des initiatives d'intégration à court terme ont été mises en œuvre au cours du projet et des options d'intégration plus poussées seront évaluées à plus long terme. Voici une mise à jour de ce qui a été fait jusqu'à présent et qui a un impact plus étroit sur le secteur de la chèvre de boucherie.

Enregistrement électronique des chèvres de boucherie

L'équipe de la SCEA a travaillé à la mise en œuvre de l'enregistrement électronique des chèvres de boucherie. Il y avait



HOLMSIDE FARM

BOER

GOATS

- ✓ **Breeding**
- ✓ **Show**
- ✓ **Meat**



*Registered Purebred Boers
Dapples, Paints, Reds & Blacks*

Sue Noseworthy

Tel.: 613-646-2472

212, Grants Settlement Road
Forester Falls, ON K0J 1V0

holmside_boer@hotmail.com

plusieurs étapes à franchir, mais nous pouvons dire que nous y sommes presque. La dernière tâche consiste à élaborer un manuel de l'utilisateur pour aider les éleveurs à utiliser le système. Cette fonction devrait être disponible dans les jours/semaines à venir. Les éleveurs pourront également désactiver en ligne le certificat d'enregistrement des chèvres qu'ils possèdent et qui sont mortes, ont été vendues sans papiers ou ont été envoyées à l'abattoir.

Cette tâche introduira également des certificats d'enregistrement sans papier, ce qui signifie que la version originale du certificat sera celle qui sera affichée en ligne. Les éleveurs pourront l'imprimer chez eux ou demander une copie papier au bureau de la SCEA moyennant un certain montant. Cela permettra également les transferts en ligne.

Une autre fonction de cette tâche est de fournir aux associations de race un accès en ligne à la base de données de la SCEA afin qu'elles puissent consulter les listes de membres, les rapports, etc. Actuellement, tous les rapports sont générés par l'équipe de la SCEA sur demande et les avis de nouvelle adhésion ou de renouvellement d'adhésion sont tous envoyés au bureau de l'ACCB en format papier. Cela allègera le travail de la SCEA et réduira le gaspillage de papier, ce qui se traduira par une diminution des coûts.

En fin de compte, l'impact le plus attendu de cette tâche est une diminution progressive du coût de l'enregistrement des animaux grâce à l'utilisation d'un système plus efficace et à l'utilisation accrue de l'enregistrement électronique.

Développement d'un système d'évaluation génétique pour les chèvres de boucherie

Une autre tâche lancée par le projet a été l'examen des options pour l'évaluation génétique des chèvres de boucherie, qui a ensuite conduit au développement d'une évaluation génétique pilote pour la croissance, la reproduction et les caractéristiques de classification. Le travail a été réalisé conjointement par des généticiens d'AgSights et du CCAP, sous la direction du Comité consultatif d'évaluation génétique composé de représentants de CGIL, du CEPOQ, du CCAP, d'AgSights et de l'ACCB. Les nouvelles évaluations utilisent un progiciel d'évaluation génétique développé aux Pays-Bas (MixBLUP) qui est plus facile à maintenir que les programmes d'évaluation actuellement utilisés au Canada pour les ovins et les caprins laitiers. Ce travail a donc ouvert la voie à la rationalisation et à l'intégration des évaluations génétiques pour les ovins et les caprins afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts. Cette tâche a également permis d'incorporer les données de la SCEA dans l'évaluation des caractères de production et de reproduction des chèvres de boucherie.

Un groupe pilote de producteurs a été créé pour tester le progiciel d'évaluation et calculer les EBV à partir des données du programme d'amélioration des troupeaux de chèvres (GHIP) et de l'évaluation de la conformation. Le groupe pilote s'est réuni le 6 avril où les concepts de l'évaluation génétique ont été présentés ainsi que les rapports générés. Constatant que les rapports contenaient beaucoup de données et qu'il leur était difficile de sélectionner leurs animaux, les producteurs ont demandé la création d'un index. Ils avaient déjà un index pour la conformation, donc le travail sur un indice de production a été fait. En 2023, le comité d'évaluation génétique a également travaillé sur une feuille de calcul pour collecter les données. L'indice et le tableur sont prêts à être lancés lors de la prochaine réunion du groupe pilote qui se tiendra dans la semaine du 18 mars 2024.

En 2023, le comité ad hoc a été créé et des discussions ont commencé sur une proposition de partage des coûts et des ressources pour soutenir les éleveurs inscrits au programme d'évaluation génétique, le calcul des EBV, la collecte de données, la formation des éleveurs, etc. C'est le groupe pilote de producteurs qui testera la proposition afin de la réajuster et de l'améliorer si nécessaire.

Communication

Une initiative a été prise avec l'aide du comité directeur et du comité consultatif sur les utilisateurs afin de mieux comprendre comment l'inscription des producteurs aux programmes d'amélioration génétique des ovins et des caprins

pourrait être augmentée. Cela a conduit à l'élaboration d'une enquête auprès des producteurs qui a été envoyée aux producteurs par les organisations participant au projet. Les résultats de l'enquête ont été analysés pour les chèvres de boucherie et vous trouverez les résultats et l'analyse dans l'édition Hiver 2023 de la Revue canadienne de la chèvre de boucherie.

Création du Réseau canadien de services génétiques

L'objectif principal du Réseau est de développer des stratégies pour l'amélioration génétique des ovins et des caprins afin de soutenir tous les producteurs canadiens, y compris les producteurs de race pure et les producteurs commerciaux, et de représenter l'industrie de l'amélioration génétique des ovins et des caprins au niveau canadien.

Les domaines d'activité du réseau comprendront l'évaluation génétique par la génomique, la promotion et les conseils sur la participation aux programmes d'amélioration génétique, la coordination de la recherche en génétique et en génomique, la coordination des normes industrielles pour la saisie et l'enregistrement des données requises pour les services génétiques, et la création et la maintenance des systèmes d'échange de données pour l'industrie de l'amélioration génétique.

Les participants au projet ont également prévu d'identifier les moyens de rendre les services d'amélioration génétique plus efficaces et plus rentables à long terme. Un plan d'action sera élaboré à cet effet au début de l'année 2024.

Ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme canadien des priorités stratégiques en agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. AAC versera 495 000\$ sur trois ans pour compléter le cofinancement fourni par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les partenaires du projet. L'annonce du projet par AAC peut être consultée ici : <https://www.canada.ca/en/agriculture-agri-food/news/2022/01/helping-sheep-and-goat-farmers-improve-productivity-and-increase-supply-with-a-new-genetic-services-system.html>

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à contacter Brian Sullivan (info@goatgenetics.ca), Frédéric Fortin (frederic.fortin@cepoq.com) ou Jacques Chesnais (jpchesnais@rogers.com).



Enregistrement de la race caprine Savannah au Canada

Le projet d'enregistrement de la chèvre Savannah s'est accéléré en 2023. Le comité a travaillé sur la demande à envoyer à l'AAC, sur les standards de la race et sur la résolution d'un conflit qui a persisté aux États-Unis à propos d'un bouc dont l'ADN déclaré par l'éleveur ne correspondait pas à celui de ses parents. Un registraire l'a déclassé ainsi que

sa progéniture, tandis qu'un autre registraire l'a accepté comme Savannah de race pure. Le Comité doit donc se prononcer sur ce sujet.

Nous prévoyons qu'en 2024, nous pourrions faire approuver par les membres et par Agriculture Canada les amendements aux règlements de l'ACCB, que la SCEA pourra programmer son système et ainsi commencer à enregistrer les chèvres Savannah en 2025, ou peut-être même avant.

5.3 Comité expo

En 2023, cinq expos de chèvres boucherie ont eu lieu pour le plus grand plaisir de tous les participants et de la filière en général. C'était bien de se voir, d'échanger, de comparer nos chèvres et de ressentir encore une fois cette nervosité positive au creux de l'estomac pendant les minutes d'attente avant d'entrer dans le ring. Malheureusement, Markham Fair Show a dû être annulée faute de participation. Nous avons donc eu une expo accréditée de moins cette année, cinq au lieu de six.

Au total, 274 animaux ont été présentés aux expos accréditées.

Les Champions canadiens des expositions 2024 sont:

Shows	Purebred Boer Does	Percentage Boer Does	Purebred Boer Bucks	Commercial Does	Market Kids
<i>Expo Calixa- Lavalee</i>	16	0	12	0	0
<i>Expo St.Hyacinthe</i>	60	0	19	0	0
<i>Brome Fair</i>	54	0	19	0	0
<i>Norfolk County Fair</i>	18	3	3	9	0
<i>RAWF</i>	30	5	6	17	3
Totals for 2023 (5 shows)	178	8	59	26	3
Totals for 2022 (6 shows)	187	17	63	17	4

Chèvre Boer pursang: Belles Amours Paige, propriété de Chèvrerie des Belles Amours

Chèvre Boer croisée: Barnsdale Just in Time, propriété de Barnsdale Acres

Chèvre commerciale: Boundary KitKat, propriété de Sarah Shapton

Bouc pursang: Galiman JimLou, propriété de Ferme Jocelyn Urbain

Galiman JimLou a également été nommé Champion permanent en 2023 car il remplissait toutes les conditions requises pour remporter ce titre.

Félicitations à vous tous!

Nous attendons avec impatience la saison des expos de cette année. C'est une excellente façon de commercialiser, de réseauter et simplement de s'amuser avec nos chèvres.

5.4 Comité jeunesse

Par Jasmin Bautz

Chasse aux points des jeunes éleveurs

Nous avons eu une excellente participation aux expos des jeunes éleveurs cette saison avec 71 enfants qui ont

participé à 6 concours de chèvres de boucherie sanctionnés ou ouverts. Merci aux participants, mais aussi aux parents qui les transportent, les encouragent et les soutiennent.

Nous sommes très heureux d'annoncer les gagnants de la Chasse aux points des jeunes éleveurs 2023 : Notre **mention honorable** est **Andie Jane Moodie**, de l'Ontario, bravo ! Notre **deuxième place** est occupée par **Sophia Graham**, de l'Ontario, pour la deuxième année consécutive. Bon travail ! Notre **gagnante** est **Braelei James**, également de l'Ontario, félicitations !

Fonds de soutien à la jeunesse

Le Fonds de soutien à la jeunesse est un excellent moyen pour nos jeunes de recevoir de l'aide pour atteindre leurs objectifs dans le domaine de la chèvre de boucherie. L'ACCB croit en l'importance d'impliquer les jeunes dans l'industrie de la chèvre de boucherie. L'ACCB accordera jusqu'à 500 \$ par année au récipiendaire qui a fait une demande et qui a été accordé à des jeunes membres qui sont activement impliqués dans l'industrie de la chèvre de boucherie. Le nombre de candidats retenus et le montant accordé à chacun d'eux seront laissés à la discrétion du comité de sélection.

Malheureusement, nous n'avons pas eu de candidat au Fonds de soutien à la jeunesse cette année. En 2024, nous communiquerons mieux ce programme à nos membres et à leurs enfants, et nous espérons avoir un candidat.

Nous rappelons à tous les jeunes membres (21 ans ou moins) en 2024 de poser des questions et de s'impliquer. Le Fonds de soutien à la jeunesse ou la Chasse aux points des jeunes éleveurs sont des programmes merveilleux, et nous continuons à chercher à impliquer davantage les jeunes. L'ACCB est très fière du travail acharné et de la passion de ses jeunes membres!

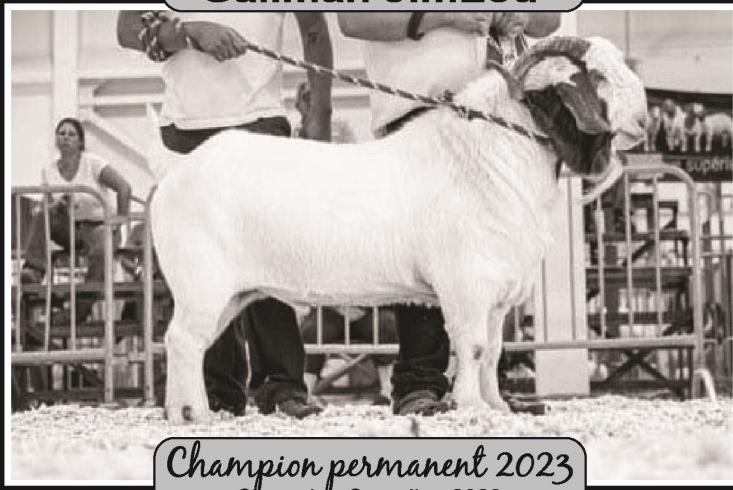
5.5 Comité promotion

Par Rick Patterson

En 2023, le Comité promotion a travaillé sur un modèle d'enseigne afin que nos membres puissent afficher leur fierté de faire partie de l'ACCB sur leur boîte aux lettres, leur bâtiment agricole ou tout autre endroit. Cela améliorera également la visibilité de l'organisation et attirera peut-être de nouveaux membres.



Permanent champion 2023
Galiman JimLou



Champion permanent 2023
Champion Canadien 2023
Expo Calixa-Lavallée • Saint-Hyacinthe
Norfolk • Royal Winter Fair
Champion Sénior
Grand Champion



Bannière-exposant
Calixa-Lavallée • Saint-Hyacinthe
Royal Winter Fair

CHÈVRES BOER PUR-SANG

Génétique • Qualité • Testé AEC



Galiman Charlaïne
Expo Calixa-Lavallée
Championne Sénior
Grande Championne



Urbain Lucas
Expo Norfolk et
Expo Royal Winter Fair
Champion Junior
Grand Champion Réserve



Galiman Adèle
Expo Saint-Hyacinthe
Expo Norfolk
Championne Sénior
Grande Championne



Boulerice Emma
Expo Brôme
Championne Junior
Grande Championne

Ferme Jocelyn Urbain
L'Assomption, Québec, 438 880-3252

fermejocelynurbaïn.ca

fermejocelynurbaïn@gmail.com



5.6 Directrice générale

AGA 2023

L'AGA 2023 de l'ACCB s'est tenue le 25 février 2023 à Caledonia au Riverside Exhibition Center sur le terrain de la foire de Caledonia. Le thème de l'événement était " Amener l'industrie de la chèvre de boucherie au prochain niveau ", c'est-à-dire à un niveau de revenu accru, à une meilleure connaissance et compréhension de la production de chèvres de boucherie et, par extension, à une autonomie accrue des producteurs afin qu'ils soient en mesure de devenir des chefs d'entreprise rentables et durables.

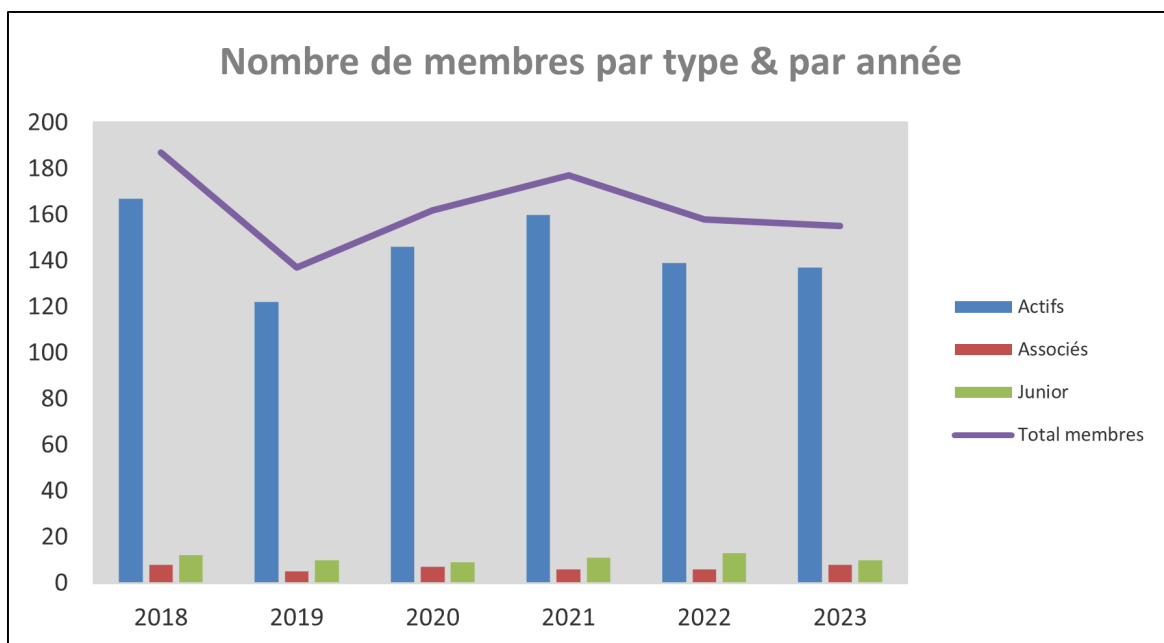
39 participants ont assisté à la rencontre, soit en personne, soit en ligne. L'événement a été retransmis en direct pour tous ceux qui souhaitaient y assister. En plus de l'AGA, nous avons assisté à des conférences données par Jillian Craig, MAAARO, Keith Todd, Todd Sheep Company et président de l'ASFC, Emma Borkowski, professeure adjointe au Collège vétérinaire de l'Ontario à Guelph, Dr Cathy Bauman, moi-même, Catherine Michaud, directrice générale de l'ACCB et un panel de producteurs où les participants ont appris ce qui fonctionne pour eux, quels sont leurs défis et leurs opportunités et ce qui est important pour eux lorsqu'ils achètent des femelles reproductrices et des boucs. Le dîner a été fourni par l'équipe de restauration de la Caledonia Agricultural Society, et il était délicieux !

Revue canadienne de la chèvre de boucherie et autres médias

En 2023, la publication de la Revue s'est poursuivie avec une édition en juillet et le numéro d'hiver a dû être retardé jusqu'au début janvier en raison d'un surplus de travail au bureau de l'ACCB. Nous avons également publié 3 ACCB Express en mai, juillet et octobre. L'objectif était d'envoyer un bulletin d'information mensuellement, mais il n'a malheureusement pas été possible d'atteindre cet objectif. Si vous avez des suggestions de sujets à traiter dans la Revue ou dans l'ACCB Express ou même à publier sur notre page Facebook, faites-le moi savoir. Ou peut-être avez-vous envie d'écrire un article, c'est toujours possible.

Adhésion

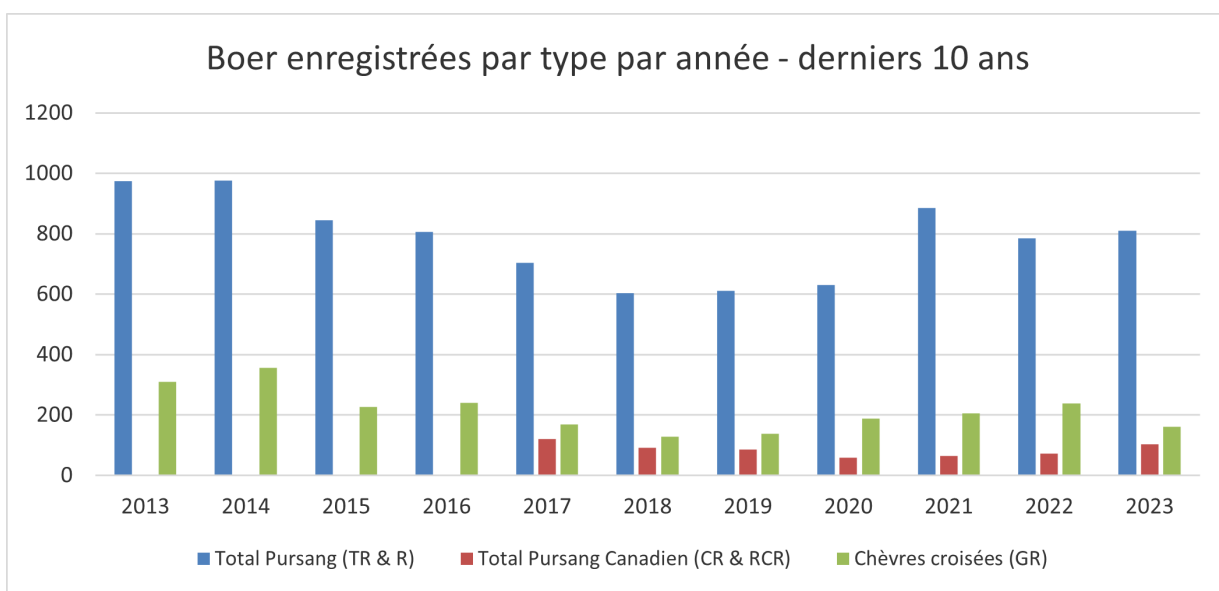
Après une forte baisse du nombre de membres en 2022, il semble que cette descente se soit stabilisée puisque nous avons à peu près le même nombre de membres en 2023. Le tableau suivant montre les variations du nombre de membres au cours des 5 dernières années.



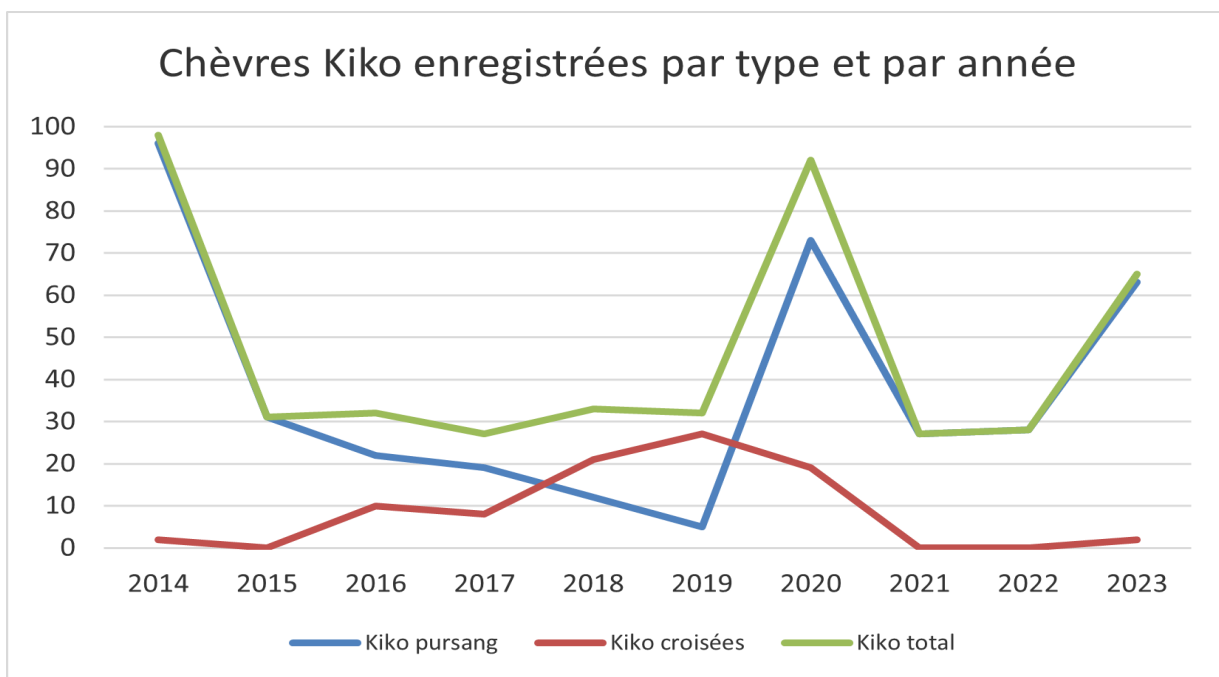
La liste des membres de l'ACCB est toujours disponible sur le site web. Les mises à jour sont effectuées au fur et à mesure que les membres renouvellent leur adhésion ou que de nouveaux membres se joignent à l'organisation. Veuillez vous assurer que vos coordonnées sont à jour en contactant le bureau pour tout changement. Si vous souhaitez que certaines informations soient supprimées de vos coordonnées, veuillez m'en informer.

Enregistrements

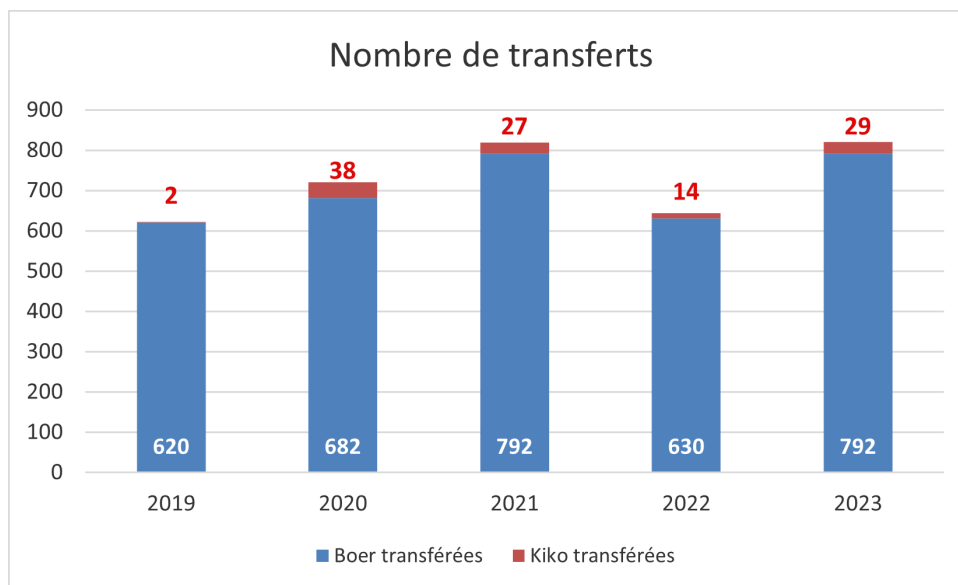
Après une diminution d'une centaine de chèvres Boer de race pure en 2022 alors que les chèvres croisées enregistrées ont augmenté, nous avons vu le contraire en 2023. Le nombre total de chèvres Boer pur-sang et pursang canadiennes a connu une légère augmentation de respectivement 26 et 32 chèvres en 2023, alors que l'enregistrement des chèvres croisées a diminué. Vous pourrez voir la proportion de chèvres pursang Boer, pursang canadiennes et croisées qui ont été enregistrées au cours des 10 dernières années dans le tableau ci-dessous. Avant 2017, les nombres de chèvres pursang traditionnelles (TR), pursang enregistrées (R) et pursang canadiennes (CR & RCR) étaient compilés ensemble.



Le nombre de chèvres Kiko enregistrées a augmenté en 2023, principalement pour les pursang.



En ce qui concerne les transferts, le nombre a augmenté en 2023, tant pour les chèvres Boer que pour les chèvres Kiko, revenant au niveau de l'année 2021.



En 2024, nous espérons accueillir de nouveaux membres dans nos rangs et retrouver d'anciens membres qui souhaiteraient poursuivre l'aventure avec nous.

Planification stratégique – Revue 2023

Le conseil d'administration de l'ACCB a rendu compte de la quatrième année de mise en œuvre de son plan stratégique. Parmi les six principaux objectifs identifiés, certains ont été réalisés ou sont sur le point de l'être.

Objectif n° 1 : accroître l'utilisation de la technologie pour les affaires quotidiennes de l'association afin de rester en contact avec les membres et de leur offrir de nouvelles opportunités de gestion d'entreprise.

La refonte du site web est terminée. En 2023, nous avons essayé d'augmenter le nombre de bulletins d'information. L'objectif était d'en publier un par mois, mais cela prenait trop de temps et nous avons finalement réussi à en publier trois, plus les autres communications plus officielles requises par nos statuts et règlements. Il a également été difficile de trouver des producteurs pour notre section *Pleins feux sur les producteurs*. Nous avons également essayé d'accroître notre présence sur notre page Facebook.

En ce qui concerne l'objectif stratégique relatif à la mise en place d'un système d'enregistrement électronique, nous y sommes presque arrivés et dans les prochaines semaines, nous vous enverrons le manuel de l'utilisateur et vous pourrez commencer à enregistrer vos chèvres en ligne.

Objectif n°2 : mettre à jour/améliorer les programmes actuels de l'ACCB afin d'offrir une meilleure valeur et de favoriser l'adhésion des membres.

L'objectif stratégique de revoir la procédure du programme de formation des juges de l'ACCB pour obtenir une licence complète de juge de l'ACCB ne sera pas complété. Le comité des expositions de l'ACCB a plutôt décidé de permettre aux juges accrédités pour juger les chèvres laitières d'être formés pour juger les chèvres de boucherie. En 2024, la priorité sera donnée à la révision du protocole de formation des classificateurs afin de pouvoir en qualifier davantage et de migrer vers un service sans papier.

En ce qui concerne l'objectif stratégique visant à trouver une alternative au programme GHIP actuel, nous pouvons dire que nous avons atteint l'objectif car nous sommes en train de développer un programme d'évaluation génétique.

Objectif n° 3 : promouvoir la formation des producteurs.

L'objectif stratégique de ce but est de mettre en place une formation par webinaire pour les producteurs. Nous n'avons pas encore lancé d'activité dans le cadre de cet objectif. Cependant, pour 2024, la dernière année de notre programme 2020-2024, nous avons décidé de transmettre à nos membres et d'annoncer sur notre site web l'information sur toutes les initiatives de formation provenant de programmes de vulgarisation ou d'autres organisations.

Objectif no 4 : assurer la stabilité financière continue de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie.

L'objectif stratégique de ce but est de continuer à équilibrer le budget de l'ACCB chaque année. En 2023, le solde était positif, mais certains coûts de 2023 ont été reportés en 2024. En outre, le conseil d'administration doit encore trouver d'autres sources de revenus afin de ne plus dépendre uniquement des revenus d'enregistrements et d'adhésion. Ce que nous pouvons dire, c'est que la directrice générale tient le conseil d'administration au courant des finances et que le conseil d'administration s'efforce d'être responsable sur le plan financier.

Objectif n° 5 : promouvoir le bien-être animal.

L'objectif stratégique de ce but est de diffuser l'information contenue dans le Code de pratique pour le soin et la manipulation des chèvres et d'autres résultats de recherche concernant le bien-être des animaux. L'ACCB a contribué à la distribution de copies papier du Code, mais pourrait faire mieux. Pour 2024, nous examinerons certaines parties du Code que nous pouvons mettre en évidence dans nos publications.

Objectif n° 6 : promouvoir la viande de chèvre.

L'ACCB a essayé de collecter des informations pour le nouveau site web sur les personnes qui vendent de la viande de chèvre parmi nos membres. La participation n'a pas été très bonne et le conseil d'administration se demande si c'est parce que les éleveurs ne veulent pas être dérangés par des visiteurs indésirables. Il est difficile de trouver de nouvelles recettes de viande de chèvre et certains sites qui publient des recettes ne veulent souvent pas donner l'autorisation de les publier dans notre journal. Il reste encore du travail à réaliser comme des vidéos, le diagramme des découpes de viande de chèvre, etc.

En 2024, le conseil d'administration s'est mis d'accord sur quelques initiatives pour promouvoir la viande de chèvre :

- Publier des rappels sur notre page Facebook ou sur notre site web concernant les différentes fêtes où la viande de chèvre est préférée.
- Mettre en avant les restaurants qui servent de la viande de chèvre.
- Promouvoir les recettes qui se trouvent déjà sur notre site web.

Le plan stratégique 2020-2024 de l'ACCB est disponible sur le site web pour consultation.

Si les membres souhaitent participer à l'organisation et à la mise en œuvre de certaines actions identifiées dans le plan stratégique, ils sont invités à rejoindre les différents comités qui prendront en charge ces activités. Plus les membres s'impliqueront dans leur association, plus celle-ci répondra à leurs besoins.

5.7 Rapport de la FCNC

Bureau de la FCNC

- Le conseil d'administration de la FCNC a connu un changement de direction avec le départ de Kerry O'Donnell de son poste de trésorière. Myles Taylor, de la Saskatchewan, a pris la relève. Comme vous le savez tous, Kerry est devenue la directrice exécutive de la Société canadienne des éleveurs de chèvres.
- Les frais d'adhésion à la FCNC pour 2024 seront les mêmes que pour 2023, et seront basés sur le nombre total d'adhésions individuelles pour 2022 :
 - ⇒ 225 \$ pour moins de 20 membres
 - ⇒ 450 \$ pour 20-30 membres
 - ⇒ 675 \$ pour 30-50 membres
 - ⇒ 900 \$ pour plus de 50 membres
 - ⇒ 1125 \$ pour les organisations nationales (ACCB, SCEC)



Traçabilité

- Aucune avancée ou information supplémentaire n'a été diffusée concernant le programme de traçabilité et d'identification.
- Allflex a indiqué que l'étiquette Allflex OS Combi pour les chèvres sera abandonnée. Cette étiquette, bien que fournie par Allflex, est fabriquée en Europe. Ces étiquettes ne sont plus fabriquées et Allflex n'a plus de stock. Cependant, il reste encore 145 paquets à l'ACIB. Ce stock est suffisant, compte tenu des ventes normales chaque année, pour durer encore deux ans.
- L'ACIB tient à rappeler que les prochaines réglementations en matière de traçabilité ne seront pas affectées par cette étiquette abandonnée, et la FCNC rassure tous ses membres à ce sujet. Étant donné qu'il existe cinq autres étiquettes viables approuvées sur le marché (3 RFID, 2 visuelles), la perte d'une seule d'entre elles ne mettra pas en péril l'ensemble du programme de traçabilité.
- L'ACIB travaille avec la FCNC pour contacter Allflex au sujet de quelques autres options qui sont actuellement dans leur inventaire et qui pourraient fonctionner pour les chèvres. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution à court terme, d'autres options pourraient être disponibles à l'avenir.

Mise à jour sur la tremblante

- Une séance d'information sur la tremblante a eu lieu en novembre. Ce fut une réunion frustrante, l'ACIA voulant mettre en place des règles strictes sur ce que les troupeaux certifiés pour la tremblante peuvent vendre et acheter.
- Les producteurs et le conseil d'administration de la FCNC ont été contrariés par le manque de tests, de pertinence et de communication de la part de l'ACIA sur cette question. La FCNC examine d'autres options qui réduiront le nombre de chèvres en santé euthanasiées sans raison.
- Le projet de génotypage de la tremblante continue de prendre forme grâce à l'aide de Mallory Kaiser, VP de la FCNC, et de Melissa Moggy, DVM, entre autres. Les essais pour ce projet commenceront bientôt, nous l'espérons!
- Le comité recherchera un financement pour le projet dans lequel ils essaient de reproduire un projet de génotypage similaire réalisé aux États-Unis. Cet essai a testé 0,1 % de toutes les chèvres d'Amérique, alors que notre projet canadien vise à en tester 5 % dans chaque province et territoire. Les tests seront effectués par Goat Gen et seront gratuits pour tous les producteurs participants, avec un financement de parrainage suffisant. La FCNC s'efforcera de distribuer l'information sur les essais à ses organisations membres dès qu'elle sera disponible.

Fièvre aphteuse - Modélisation de la maladie

- L'ACIA travaille sur un projet pour créer une modélisation de la maladie (plan d'action d'urgence) en cas d'apparition d'un cas de fièvre aphteuse au Canada.
- Actuellement, le Canada est indemne de fièvre aphteuse et ne vaccine même pas contre cette maladie, car il n'y a pas de risque.
- Le dernier cas connu a été découvert en Saskatchewan en 1952. En outre, il n'y a aucune raison de penser qu'un autre cas se produira prochainement. Cela étant dit, l'idée de créer une modélisation des maladies est d'être prêt en cas d'épidémie.
- Actuellement, les autorités sont préparées à une épidémie de fièvre aphteuse et disposent de vaccins et de protocoles de quarantaine dans les 48 heures suivant l'apparition d'un cas.

5.8 Constitution de l'ACCB

Conformément à l'Article XII des Statuts et règlements de l'ACCB:

“Ces statuts peuvent être amendés par l'adoption d'une proposition lors d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'Association aux deux tiers des voix des membres votants en personne ou par procuration, tel que stipulé à la section (1) (b) de l'article IV. Un préavis par écrit de tout amendement proposé doit être fourni au président et/ou au directeur général au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Tous les amendements proposés seront ainsi sujets à une procédure de révision par le Comité de constitution qui inclura, mais ne sera pas limitée à, des consultations auprès d'Agriculture Canada. Le Comité de constitution devra produire un rapport au Conseil d'administration qui contiendra les résultats de cette procédure de révision et une copie dudit rapport devra être envoyée à chacun des membres ayant fait ladite proposition. Une fois révisés et approuvés par le Conseil d'administration, en accord avec les politiques et procédures préétablies, les amendements proposés seront inclus avec l'avis de convocation de l'assemblée générale, à défaut de quoi l'assemblée n'aura pas l'autorité de se prononcer sur les amendements proposés. “

Après examen des amendements aux statuts proposés, le conseil d'administration de l'ACCB a retenu les modifications suivantes aux statuts pour examen lors de l'AGA 2024 :

1. La première proposition d'amendement vise à modifier les statuts de l'ACCB pour permettre l'enregistrement et le transfert électroniques des chèvres, en supprimant l'obligation pour le registraire de délivrer une version papier du certificat d'enregistrement lors de l'enregistrement d'une chèvre ou de recevoir la version papier du certificat d'enregistrement pour transférer une chèvre.
2. La deuxième série d'amendements propose d'ajouter la possibilité pour les membres d'élire les administrateurs de l'ACCB par le biais d'un vote électronique.
3. Le troisième amendement propose d'autoriser l'envoi par voie électronique des convocations aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration pour les membres qui fournissent une adresse électronique.
4. Le quatrième amendement vise à permettre à tous les membres de l'ACCB de voter par courrier ou par voie électronique sur les amendements proposés avant l'assemblée générale annuelle.
5. Le cinquième amendement permet aux membres juniors de 18 ans et plus d'être inclus dans la définition d'un membre votant.
6. Le sixième amendement permet aux éleveurs de choisir entre les identifiants approuvés pour les chèvres dans le cadre du Programme national d'identification et de traçabilité du bétail ou le tatouage tel qu'il est actuellement utilisé pour enregistrer leurs chèvres.

Amendement #1: Permettre l'enregistrement et le transfert électronique des chèvres

Raisonnement:

- Considérant que la SCEA a désormais développé le service d'enregistrement et de transfert électronique pour le secteur de la chèvre de boucherie ;
- Considérant que l'enregistrement et le transfert électroniques entraîneront des réductions de coûts pour les éleveurs ;
- Considérant que la version papier du certificat d'enregistrement sera dorénavant considérée comme une copie du certificat original ;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les changements suivants aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE XIX – TRANSFERTS, paragraphe 2, se lit:

Les règles suivantes régissent le transfert de propriété et la délivrance de certificats.

2) Toute demande d'enregistrement d'un changement de propriétaire doit être faite par le biais d'un formulaire approuvé par le Conseil d'administration, être accompagnée du certificat existant d'enregistrement, et préciser la date de la vente ainsi que le nom et l'adresse de l'acheteur. Dans le cas d'une femelle pleine, il faut préciser les renseignements relatifs à la saillie et en cas de saillie naturelle, il faut fournir la signature du propriétaire du bouc reproducteur utilisé. En cas d'insémination artificielle, toutes les données relatives à l'insémination doivent être fournies et accompagnées, le cas échéant, d'un certificat de semence signé par un agent autorisé. Si les renseignements fournis sur la reproduction s'avèrent incomplets ou erronés, le propriétaire de la femelle au moment de la saillie aura la responsabilité de procéder aux corrections voulues et devra assumer la totalité des coûts de vérification généalogique par analyse de l'ADN.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

Les règles suivantes régissent le transfert de propriété et la délivrance de certificats.

2) Toute demande d'enregistrement d'un changement de propriétaire doit être faite par le biais d'un formulaire approuvé par le Conseil d'administration, ~~être accompagnée du certificat existant d'enregistrement,~~ et préciser la date de la vente ainsi que le nom et l'adresse de l'acheteur. Dans le cas d'une femelle pleine, il faut préciser les renseignements relatifs à la saillie et en cas de saillie naturelle, il faut fournir la signature du propriétaire du bouc reproducteur utilisé. En cas d'insémination artificielle, toutes les données relatives à l'insémination doivent être fournies et accompagnées, le cas échéant, d'un certificat de semence signé par un agent autorisé. Si les renseignements fournis sur la reproduction s'avèrent incomplets ou erronés, le propriétaire de la femelle au moment de la saillie aura la responsabilité de procéder aux corrections voulues et devra assumer la totalité des coûts de vérification généalogique par analyse de l'ADN. **Le changement de propriétaire peut être effectué par voie électronique ou par courrier en complétant le verso du certificat d'enregistrement original qui doit être envoyé à la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA) avec la demande de transfert.**

ARTICLE XIX - TRANSFERTS, paragraphes 4, 5 et 6 se lisent:

- 4) Décès : La date de décès de l'animal doit être inscrite à l'encre au recto du certificat. Le certificat doit ensuite être acheminé au registraire.
- 5) Vente à l'abattoir : La mention « vendu à l'abattoir » ainsi que la date de vente doivent être inscrites sur le certificat, qui doit ensuite être acheminé au registraire.

6) Vente d'animal sans certificat : La mention « vendu à titre d'animal non enregistré » ainsi que la date de vente doivent être inscrites sur le certificat, qui doit ensuite être acheminé au registraire.

Amendé pour lire (ajouts en bleu)

4) Décès : [Pour les certificats papier en circulation](#), la date de décès de l'animal doit être inscrite à l'encre au recto du certificat. Le certificat doit ensuite être acheminé au registraire. [Le propriétaire de l'animal peut également aviser le registraire via son profil sur le site Web de la SCEA.](#)

5) Vente à l'abattoir : [Pour les certificats papier en circulation](#), la mention « vendu à l'abattoir » ainsi que la date de vente doivent être inscrites sur le certificat, qui doit ensuite être acheminé au registraire. [Le propriétaire de l'animal peut également aviser le registraire via son profil sur le site Web de la SCEA.](#)

6) Vente d'animal sans certificat : [Pour les certificats papier en circulation](#), la mention « vendu à titre d'animal non enregistré » ainsi que la date de vente doivent être inscrites sur le certificat, qui doit ensuite être acheminé au registraire. [Le propriétaire de l'animal peut également aviser le registraire via son profil sur le site Web de la SCEA.](#)

Amendement #2: Élections des administrateurs de l'ACCB par scrutin électronique

Raisonnement:

- Considérant qu'il existe aujourd'hui des moyens électroniques sécurisés permettant le vote en ligne ;
- Considérant que la grande majorité de nos membres ont accès à une connexion internet et possèdent un compte de messagerie électronique ;
- Considérant que les votes par correspondance entraînent des frais de port et du temps de traitement qui pourraient être affectés à d'autres activités ;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les changements suivants aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE V - CONSEIL D'ADMINISTRATION, section 1 a) se lit:

1) Élection

a) Un bureau de direction, où les membres doivent être des résidents canadiens et doivent être élus par vote postal par les membres votants en règle et ceux-ci doivent diriger les affaires de l'association.

i. Les mises en candidature pour les directeurs doivent être soumises au bureau ou au président de l'Association au moins 90 jours avant l'assemblée générale annuelle.

ii. Les bulletins de vote par la poste doivent être envoyés à tous les membres votants au moins 60 jours avant l'assemblée générale annuelle.

iii. Les bulletins dûment remplis doivent être retournés par la poste à un tiers indépendant désigné par le Conseil d'administration au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle.

iv. L'annonce des nouveaux directeurs élus sera faite à l'assemblée générale annuelle à chaque année et ceux-ci entrent en fonction à la fin de l'assemblée générale.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

1) Élection

a) Un bureau de direction, où les membres doivent être des résidents canadiens et doivent être élus par vote postal [ou électronique](#) par les membres votants en règle et ceux-ci doivent diriger les affaires de l'association.

-
- i. Les mises en candidature pour les directeurs doivent être soumises au bureau ou au président de l'Association au moins 90 jours avant l'assemblée générale annuelle.
 - ii. Les bulletins de vote ~~par la poste~~ doivent être envoyés ~~par la poste~~ ou de façon électronique à tous les membres votants au moins 60 jours avant l'assemblée générale annuelle.
 - iii. Les bulletins dûment remplis doivent être retournés ~~par la poste~~ à un tiers indépendant désigné par le Conseil d'administration au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle.
 - iv. L'annonce des nouveaux directeurs élus sera faite à l'assemblée générale annuelle à chaque année et ceux-ci entreront en fonction à la fin de l'assemblée générale.

Amendement #3: Convocations par voie électronique aux assemblées générales et aux rencontres du conseil d'administration

Raisonnement:

- Considérant que la grande majorité de nos membres ont accès à une connexion internet et possèdent un compte de messagerie électronique ;
- Considérant que les votes par correspondance entraînent des frais de port et du temps de traitement qui pourraient être réaffectés à d'autres activités ;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les changements suivants aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE XI – AVIS, paragraph 1 et 2 se lisent:

1) Les avis de convocation d'une assemblée générale seront postés au moins trente (30) jours avant la tenue de ladite assemblée à la plus récente adresse postale des membres figurant dans les dossiers de l'Association. Si l'Association publie ou reconnaît un organe officiel, tout avis paraissant dans une telle publication sera réputé constituer un avis suffisant, dans la mesure où un tel organe officiel est posté au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée.

2) Les avis de convocation aux réunions du Conseil d'administration autres que celle suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle doivent être postés aux membres du Conseil au moins dix (10) jours avant la date de la réunion à la plus récente adresse figurant dans les dossiers de l'Association, ou par télécopieur au moins sept (7) jours avant la date de la réunion. Sans égard à ce qui précède, une réunion du Conseil d'administration peut être convoquée avec un préavis plus court ou sans préavis, dans la mesure où tous les membres du Conseil consentent à ce que la réunion ait lieu.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

1) Les avis de convocation d'une assemblée générale seront ~~postés~~ envoyés par la poste ou par courriel au moins ~~trente (30)~~ quarante-cinq (45) jours avant la tenue de ladite assemblée à ~~la plus récente adresse postale des membres figurant dans les dossiers de l'Association~~ chacun des membres. Si l'Association publie ou reconnaît un organe officiel, tout avis paraissant dans une telle publication sera réputé constituer un avis suffisant, dans la mesure où un tel organe officiel est posté au moins ~~trente (30)~~ quarante-cinq (45) jours avant la tenue de l'assemblée.

2) Les avis de convocation aux réunions du Conseil d'administration autres que celle suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle doivent être ~~postés~~ envoyés par la poste ou par courriel aux membres du Conseil au moins dix (10) jours avant la date de la réunion ~~à la plus récente adresse figurant dans les dossiers de l'Association, ou par télécopieur au moins sept (7) jours avant la date de la réunion~~. Sans égard à ce qui précède, une réunion du Conseil d'administration peut être convoquée avec un préavis plus court ou sans préavis, dans la mesure où tous les membres

du Conseil consentent à ce que la réunion ait lieu.

Amendement #4: Permettre à tous les membres de l'ACCB de voter par la poste ou par voie électronique sur les amendements proposés

Raisonnement:

- Considérant que le mode actuel de scrutin sur les propositions d'amendements aux statuts ne permet qu'à un petit nombre de membres de voter ;
- Considérant que le conseil d'administration de l'ACCB souhaite que tous ses membres aient l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les modifications proposées aux statuts ;
- Considérant qu'il existe aujourd'hui des moyens électroniques sécurisés permettant le vote en ligne ;
- Considérant que la grande majorité de nos membres ont accès à une connexion internet et possèdent un compte de messagerie électronique ;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les changements suivants aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE XII – AMENDEMENTS, se lit:

Ces statuts peuvent être amendés par l'adoption d'une proposition lors d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'Association aux deux tiers des voix des membres votants en personne ou par procuration, tel que stipulé à la section (1) (b) de l'article IV. Un préavis par écrit de tout amendement proposé doit être fourni au président et/ou au directeur général au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Tous les amendements proposés seront ainsi sujets à une procédure de révision par le Comité de constitution qui inclura, mais ne sera pas limitée à, des consultations auprès d'Agriculture Canada. Le Comité de constitution devra produire un rapport au Conseil d'administration qui contiendra les résultats de cette procédure de révision et une copie dudit rapport devra être envoyée à chacun des membres ayant fait ladite proposition. Une fois révisés et approuvés par le Conseil d'administration, en accord avec les politiques et procédures préétablies, les amendements proposés seront inclus avec l'avis de convocation de l'assemblée générale, à défaut de quoi l'assemblée n'aura pas l'autorité de se prononcer sur les amendements proposés.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

- 1) Ces statuts peuvent être amendés par l'adoption d'une proposition ~~lors d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'Association~~ aux deux tiers des voix des membres votants ~~en personne ou par procuration, tel que stipulé à la section (1) (b) de l'article IV~~ qui ont répondu par vote postal ou électronique via le bulletin de vote qui a été fourni à chaque membre au moment de l'envoi des « avis de convocation » annonçant la date et le lieu de l'AGA.
- 2) Dans le cas de bulletins de vote par correspondance, ils doivent être authentiques tels qu'émis par le bureau de l'ACCB et retournés dans l'enveloppe préadressée fournie lors de la distribution de l'avis de convocation. Les bulletins de vote retournés doivent être reçus à l'adresse indiquée vingt et un jours avant la date de l'AGA.
- 3) Dans le cas de bulletins de vote électroniques, les membres peuvent exercer leur droit de vote en ligne jusqu'à 21 jours avant la date de l'AGA.
- 4) Seuls les membres qui n'ont pas d'adresse électronique au dossier recevront un bulletin de vote par correspondance.
- 5) Un préavis par écrit de tout amendement proposé doit être fourni au président et/ou au directeur général au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Tous les amendements proposés seront ainsi sujets à une procédure de révision par le Comité de constitution qui inclura, mais ne sera pas limitée à, des consultations auprès d'Agriculture Canada. Le Comité de constitution devra produire un rapport au Conseil

d'administration qui contiendra les résultats de cette procédure de révision et une copie dudit rapport devra être envoyée à chacun des membres ayant fait ladite proposition. Une fois révisés et approuvés par le Conseil d'administration, en accord avec les politiques et procédures préétablies, les amendements proposés seront inclus avec l'avis de convocation de l'assemblée générale, à défaut de quoi l'assemblée n'aura pas l'autorité de se prononcer sur les amendements proposés.

- 6) Aucune modification ne sera valide tant qu'elle n'aura pas été approuvée par le ministre de l'Agriculture du Canada et déposée au ministère de l'Agriculture du Canada.

Amendement #5: Permettre aux membres juniors de 18 ans et plus d'être inclus dans la définition de membre votant

Raisonnement:

- Considérant que l'année dernière, nous avons augmenté la limite d'âge à 21 ans pour l'aligner sur les classes de showmanship et la limite d'âge du fonds pour la jeunesse de l'ACCB;
- Considérant que les membres juniors ne peuvent pas voter selon nos statuts, alors qu'ils devraient y être autorisés à partir de 18 ans ;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les changements suivants aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE III – MEMBRES NON-VOTANTS, paragraphe d), se lit:

d) MEMBRES JUNIORS : Les membres juniors sont les personnes de moins de 21 ans (au 1er janvier de l'année d'adhésion) qui ont fait une demande d'adhésion, qui ont été acceptés à titre de membres juniors et qui ont acquitté les droits d'adhésion prescrits. Les privilèges des membres juniors comprennent notamment le droit d'enregistrer et de transférer des animaux selon la grille tarifaire des membres actifs, de même que tout autre privilège pouvant être accordé aux membres juniors par l'Association. Les membres juniors n'ont pas le droit de vote, le droit d'exercer une fonction au sein de l'Association ni le droit de signifier un avis d'amendement aux règlements.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

d) MEMBRES JUNIORS : Les membres juniors sont les personnes de moins de 21 ans (au 1er janvier de l'année d'adhésion) qui ont fait une demande d'adhésion, qui ont été acceptés à titre de membres juniors et qui ont acquitté les droits d'adhésion prescrits. Les privilèges des membres juniors comprennent notamment le droit d'enregistrer et de transférer des animaux selon la grille tarifaire des membres actifs, de même que tout autre privilège pouvant être accordé aux membres juniors par l'Association. **Seuls** les membres juniors ~~n'ont pas le droit de vote,~~ **âgés de 18 ans et plus ont** ~~ni~~ le droit d'exercer une fonction au sein de l'Association **et** ~~ni~~ le droit de signifier un avis d'amendement aux règlements.

Amendement #6: Permettre aux éleveurs de choisir entre les identifiants approuvés pour les chèvres par le Programme national d'identification et de traçabilité du bétail et le tatouage tel qu'il est actuellement utilisé.

L'objectif de la modification est de reconnaître les identifiants approuvés pour les chèvres par le Programme national d'identification et de traçabilité du bétail comme une identification unique. Les étiquettes remplaceront les tatouages des oreilles gauche et droite, car les identifiants approuvés contiennent un numéro unique entièrement canadien. L'éleveur aurait alors le choix entre l'identification originale par le tatouage ou les identifiants approuvés pour enregistrer les animaux de race pure et croisés d'une race caprine enregistrée au Canada sous la supervision de l'ACCB.

Raisonnement:

- Considérant que le Programme d'identification et de traçabilité pour les chèvres deviendra obligatoire d'ici fin 2024 ;
- Considérant que le système d'enregistrement des caprins impose que chaque animal soit identifié individuellement ;
- Considérant que le but du Programme d'identification et de traçabilité est d'identifier de manière unique chaque animal afin de pouvoir le retracer jusqu'à la ferme d'origine ;

Le conseil d'administration de l'ACCB est convaincu que les identifiants approuvés par le Programme d'identification et de traçabilité du bétail pour les chèvres rempliront les objectifs d'identification actuels pour l'enregistrement des chèvres et propose donc ce changement aux statuts de l'ACCB :

ARTICLE XV - ENREGISTREMENT DES LETTRES DE TATOUAGE, se lit:

Un éleveur peut demander au registraire de se voir attribuer pour son usage exclusif des lettres de tatouage pour identifier ses animaux. Les lettres attribuées seront tatouées dans l'oreille droite. En outre, le numéro de troupeau doit être tatoué dans l'oreille gauche, suivi de la lettre désignant l'année de naissance. Ainsi la lettre 'D' signifie que l'animal est né en 1994 tandis que la lettre 'E' désigne l'année de naissance 1995 et ainsi de suite jusqu'à inclure l'année 2008. Pour l'année 2009, seules les lettres "V" ou "W" doivent être utilisées. Par la suite, les lettres suivront le système de la SCEA, i.e. "X" pour 2010, "Y" pour 2011, "Z" pour 2012, "A" pour 2013, etc. Les lettres "I", "O", "Q" et "V" ne seront pas utilisées dans ce système.

En cas de changement de nom d'une société de personnes ou d'une société par actions, ou s'il y a un changement de composition de la société, les lettres de tatouage peuvent être transférées sur demande adressée au registraire par le propriétaire enregistré ou par son représentant personnel en cas de décès. Après un délai de cinq (5) ans, les lettres de tatouage peuvent être caduques si elles ne sont pas utilisées par le propriétaire enregistré.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

i) Un éleveur peut demander au registraire de se voir attribuer pour son usage exclusif des lettres de tatouage **pour identifier ses animaux enregistrés avec l'Association canadienne de la chèvre de boucherie.**

ii) **Pour être enregistré, chaque animal né au cours d'une année doit être soit :**

(1) Tatoué: Les lettres attribuées seront tatouées dans l'oreille droite ~~et -En outre,~~ le numéro de troupeau doit être tatoué dans l'oreille gauche, suivi de la lettre désignant l'année de naissance. Ainsi la lettre « G » ~~'D'~~ signifie que l'animal est né en 2019 ~~1994~~ tandis que la lettre « H » ~~'E'~~ désigne l'année de naissance ~~2020~~ ~~1995~~ « J » 2021, « K » 2022, « L » 2023, « M » 2024, « N » 2025, « P » 2026, « R » 2027 et ainsi de suite ~~jusqu'à inclure l'année 2008.~~ ~~Pour l'année 2009, seules les lettres "V" ou "W" doivent être utilisées. Par la suite, les lettres suivront le système de la SCEA, i.e. "X" pour 2010, "Y" pour 2011, "Z" pour 2012, "A" pour 2013, etc.~~ Les lettres « I », « O », « Q » et « V » ne seront pas utilisées dans ce système.

En cas de changement de nom d'une société de personnes ou d'une société par actions, ou s'il y a un changement de composition de la société, les lettres de tatouage peuvent être transférées sur demande adressée au registraire par le propriétaire enregistré ou par son représentant personnel en cas de décès. Après un délai de cinq (5) ans, les lettres de tatouage peuvent être caduques si elles ne sont pas utilisées par le propriétaire enregistré. **Les numéros d'identification nationaux doivent être utilisés comme moyen supplémentaire d'identification individuelle ; cette identification individuelle ajoutée peut également être inscrite sur le certificat d'enregistrement.**

(2) Étiqueté : en utilisant un système à deux identifiants avec des étiquettes homologuées portant un numéro d'identification individuel du Programme national d'identification et de traçabilité du bétail. La demande

d'enregistrement doit inclure le numéro d'identification national, et ce numéro sera inscrit sur le papier d'enregistrement à la place du tatouage. En cas de perte d'une étiquette, celle-ci doit être remplacée dans les 21 jours par le même type d'étiquette portant le même numéro d'identification national.

ARTICLE XVII - DOSSIERS D'ÉLEVAGE PRIVÉS, se lit:

Chaque éleveur doit conserver un dossier privé individuel dans lequel est consigné le numéro individuel privé de troupeau de chaque animal, de même que d'autres renseignements concernant l'ascendance de l'animal qui permettront de confirmer en tout temps de manière claire et sans équivoque la date de naissance et la généalogie d'un animal faisant l'objet d'une demande d'enregistrement au livre généalogique de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie.

Un numéro individuel privé de troupeau sera attribué à chaque chevreau avant le sevrage, lequel numéro sera tatoué dans l'oreille avant l'enregistrement. Le tatouage d'identification doit être unique au sein du Livre généalogique de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie et doit comporter le numéro individuel privé du troupeau, la lettre désignant l'année de naissance et les lettres de tatouage délivrées à l'éleveur par le registraire. Ce registre doit permettre la libre inspection des représentants officiels autorisés de l'Association et des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Par suite d'une inspection de la manière dont les dossiers d'élevage privés sont tenus et la méthode d'identification utilisée par un éleveur, il ressort que les règles de l'Association en la matière ne sont pas observées, le Conseil d'administration peut suspendre ou radier immédiatement l'éleveur, s'il est membre de l'Association, et s'il n'est pas membre, lui refuser tout autre enregistrement ou transfert. Si une telle inspection permet de constater que les dossiers d'élevage privés et les pratiques d'identification utilisées par l'éleveur génèrent une confusion telle qu'on peut douter de l'identité d'un certain nombre d'animaux ou même de tout le troupeau, le Conseil d'administration peut suspendre le certificat généalogique d'un certain nombre d'animaux ou de tous les animaux en cause.

Amendé pour lire (retraits en rouge, ajouts en bleu)

Chaque éleveur doit conserver un dossier privé individuel dans lequel est consigné le numéro individuel privé de troupeau de chaque animal, de même que d'autres renseignements concernant l'ascendance de l'animal qui permettront de confirmer en tout temps de manière claire et sans équivoque la date de naissance et la généalogie d'un animal faisant l'objet d'une demande d'enregistrement au livre généalogique de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie.

Un numéro individuel privé de troupeau sera attribué à chaque chevreau avant le sevrage, ~~lequel numéro sera tatoué dans l'oreille avant l'enregistrement.~~ Le tatouage d'identification **ou l'étiquette d'oreille** doit être unique au sein du Livre généalogique de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie et, **si l'animal est tatoué, il** doit comporter le numéro individuel privé du troupeau, la lettre désignant l'année de naissance et les lettres de tatouage délivrées à l'éleveur par le registraire. Ce registre doit permettre la libre inspection des représentants officiels autorisés de l'Association et des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Par suite d'une inspection de la manière dont les dossiers d'élevage privés sont tenus et la méthode d'identification utilisée par un éleveur, il ressort que les règles de l'Association en la matière ne sont pas observées, le Conseil d'administration peut suspendre ou radier immédiatement l'éleveur, s'il est membre de l'Association, et s'il n'est pas membre, lui refuser tout autre enregistrement ou transfert. Si une telle inspection permet de constater que les dossiers d'élevage privés et les pratiques d'identification utilisées par l'éleveur génèrent une confusion telle qu'on peut douter de l'identité d'un certain nombre d'animaux ou même de tout le troupeau, le Conseil d'administration peut suspendre le certificat généalogique d'un certain nombre d'animaux ou de tous les animaux en cause.

Coordonnées bureau ACCB

Association canadienne de la chèvre de boucherie
155, ave des Érables
St-Gabriel, Kamouraska, QC G0L 3E0

Téléphone: 418-315-0777 • info@canadianmeatgoat.com

www.canadianmeatgoat.com

